

DEPARTEMENT DE LA CORSE DU SUD
EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE PROPRIANO
Séance du 18 septembre 2026

L'an Deux Mille Vingt Six et le Dix Huit Septembre à 14H30, le Conseil Municipal de cette Commune, convoqué en date du Onze Septembre Deux Mille Vingt Six, s'est réuni au nombre prescrit par la Loi, dans le lieu habituel de ses séances et sous la présidence de M. Paul-Marie BARTOLI.

OBJET : Avenant n°1 au marché de maîtrise d'œuvre pour l'aménagement des places de stationnement à proximité de la crèche et de l'école primaire dans le cadre de la phase 1 de la renaturation et de la requalification des voiries communales et des espaces publics.

PRESENTS : Paul-Marie BARTOLI, Michel COLONNA, Christopher CRIPSO, Estelle DIGIACOMO, Santa DUVAL, Ghislaine ETTORI, Alain FAGGIANI, Colette ISTRIA, Ange-François LEANDRI, Ange-François LECA-MONDOLONI, Jean-Jacques MONDOLONI, Jean-Baptiste OLLANDINI, Jean-Charles PAILLER-CAVALLI, Paul PETRELLI, Patrick-François SANTINI, Elisabeth TABERNER, Marie-Josèphe TRAMONI.

PROCURATIONS : Florence AGUILAR à Marie-Josèphe TRAMONI, Audrey CASSETARI à Elisabeth TABERNER, Thierry GIRASCHI à Santa DUVAL, Pascal MONDOLONI à Paul PETRELLI, Angélique PIANELLI-CASANOVA à Ghislaine ETTORI, Christine PINNA à Alain FAGGIANI, Myriam PUTHOD-HONORE à Colette ISTRIA, Margaux ROBINET-MONDOLONI à Michel COLONNA, François-Joseph SCANAVINO à Jean-Baptiste OLLANDINI, Lydia WARTON à Ange-François LECA-MONDOLONI. Mme Elisabeth TABERNER est désignée pour remplir les fonctions de secrétaire de séance.

Vu le Code Générale des Collectivités Territoriales.

Vu le Code de la Commande Publique.

Le Maire rappelle au Conseil Municipal qu'un marché de maîtrise d'œuvre pour l'aménagement des places de stationnement à proximité de la crèche et de l'école primaire dans le cadre de la phase 1 de la renaturation et de la requalification des voiries communales et des espaces publics a été signé le 4 août 2025, avec le groupement d'entreprises : EURL Olivier POZZO DI BORGO – ISB- SAS CORSE PERSPECTIVES - Bureau Etudes Techniques POZZO DI BORGO pour un montant de 81 461.63 € HT soit 97 753.95 € TTC.

L'enveloppe financière affectée aux travaux d'aménagement des places de stationnement par le maître d'ouvrage est de 775 825 € H.T.

Lors de la constitution de l'appel d'offre de maîtrise d'œuvre les travaux de voiries et réseaux à proximité n'étaient pas réalisés, lors de l'exécution du marché de maîtrise d'œuvre les travaux étaient en cours de finition. Aucune prestation spécifique de confortement n'avait donc été intégrée au marché de maîtrise d'œuvre.

Dans la situation de prévenir toute déstabilisation des terres à proximité, et après la mission géotechnique de niveau G2 AVP, il a été décidé par la maîtrise d'ouvrage la nécessité de mettre en œuvre des ouvrages de confortement des terres, préalablement à la réalisation des travaux de fondations et de structure de l'opération.

Ces travaux, rendus nécessaires par une cause extérieure et imprévisible au moment de la conclusion du marché initial, constituent une sujétion technique imprévue justifiant pleinement l'évolution du coût prévisionnel de l'opération et, par voie de conséquence, la révision des honoraires de maîtrise d'œuvre.

Il est donc nécessaire de modifier le marché de maîtrise d'œuvre par un avenant d'un montant de 7 738.85 € HT soit + 9.5%, portant ainsi le montant du marché à 89 200.48 € HT soit 107 040.58 € TTC.

Le Conseil Municipal, ouï l'exposé du Maire et après en avoir délibéré :

- **AUTORISE** le Maire à signer l'avenant n°1 au marché de maîtrise d'œuvre pour l'aménagement des places de stationnement à proximité de la crèche et de l'école primaire dans le cadre de la phase 1 de la renaturation et de la requalification des voiries communales et des espaces publics.
- **DIT** que les crédits sont prévus au budget primitif de la Ville pour l'exercice 2026.

La présente délibération est adoptée par 27 voix Pour, 0 voix Contre.

**FAIT ET DELIBERE A PROPRIANO, LES JOUR, MOIS ET AN QUE DESSUS
ET ONT SIGNE AU REGISTRE TOUS LES MEMBRES PRESENTS.**

Télétransmission de l'acte le : 21.09.2026
Publication électronique de l'acte exécutoire le : 22.09.2026

Fait à PROPRIANO, le 18 septembre 2026

Le Maire

Paul-Marie BARTOLI

La Secrétaire de séance

Elisabeth TABERNER

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

02A-212002497-20260918-2026-069-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 21/09/2026

